

DEC200737DR12

Décision portant nomination de M. Jörg HERMANN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7341, intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques, dont le directeur est M. Philippe DELAPORTE;

Vu la décision DEC193174INSIS en date du 20 décembre 2019 portant cessation de fonction et nomination de M. Olivier UTEZA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7341 intitulée «Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3)» ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Provence et Corse;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jörg HERMANN, directeur de recherche 2ème classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7341 à compter du 1er janvier 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 03/03/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Olivier UTEZA

